L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

120212 - Juger une maison la source d'un mauvais augure

question

Voici une personne qui s'est installée dans une maison et y a subi des maladies et des malheurs tellement nombreux que lui et sa famille ont fini par juger la maison la source d'un mauvais augure. Lui est-elle permis de la quitter pour cette raison?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est parfois permis de tirer un mauvais présage de certaines maisons, montures ou épouses .

C'est alors la sagesse divine qui fait que la compagne d'une personne lui porte préjudice ou lui fait rater un avantage, etc. Quand cela arrive, il n'y a aucun inconvénient de vendre la maison pour s'installer ailleurs dans l'espoir qu'Allah rendra la nouvelle demeure meilleure.

Il a été rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « L'on peut tirer un mauvais augure de trois choses: une maison, une femme et un cheval. » Des montures portent malheur comme certaines épouses et maisons. Quand on le constate, que l'on sache que c'est Allah qui en a décidé ainsi et qu'on déménage ailleurs. Allah le sait mieux. »

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

Réponses sur le dogme, p.303